

**Délibération portant
sur la désignation d'une personnalité extérieure de la CFVU .**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 3 décembre 2024**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

Article 1 :

Laurence MOHAND, Directrice départementale déléguée du Calvados à France Travail, est élue personnalité extérieure, au titre du 2° de l'article L 719-3 du code de l'éducation exerçant des fonctions dans une structure ayant pour mission l'accompagnement à la recherche d'un emploi.

Résultat du vote : 34 pour (unanimité)

Fait à Caen, le 12/12/24

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUJ.



Délibération publiée le : 12/12/24

Délibération transmise à Madame la Rectrice : 12/12/24